

| | | |
|---|--|--|
| Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL | |
| Délibération n° 2743/2020 | Objet : Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour la rénovation du système de chauffage de la mairie, de la salle des fêtes et de l'église. | |

Conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt, le 15 décembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 décembre 2020, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Nicolas BRAGARD, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Mehdi BELLOUTH, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES conseillers municipaux.

Absents représentés : Florence TORRECILLA représentée par Alain BOUKRIS, Roland TIBI représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT.

Absents : /

Monsieur Jean-Pierre VANHAVERE a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2663/2019 du 16 décembre 2019 du Conseil Municipal autorisant le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention ;

Vu la notification de cette subvention par courrier du 18 juin 2020 par la Métropole du Grand Paris ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 et le changement de maire ;

Considérant la demande de la Métropole du Grand Paris d'acter ce changement pour légitimer la signature de la convention.

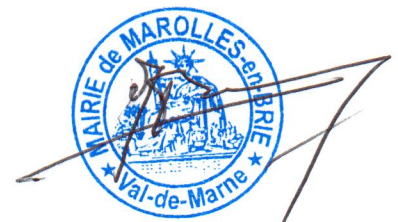
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 15 décembre 2020



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr